

Mr. Burnouf, à Athènes.

Athènes, 11 juillet 1874.

J'ai appris hier que, par suite d'une calomnie due à la malveillance peut-être et à coup sûr à une profonde ignorance de la probité française, la légation de Turquie se croyait fondée à supposer une partie de la collection Schliemann déposée à l'École et se disposait à l'y faire rechercher par voie judiciaire.

Je crois devoir vous en prévenir; vous savez, comme moi, que la légation n'a par les traités aucun moyen d'entraver l'action de la justice, mais j'é pense que si vous engagez vis à vis de la légation ottomane votre signature et votre parole en affirmant que les objets recherchés ne sont pas chez vous, le chargé d'affaires de Turquie renoncera à une formalité devenue inutile devant votre assertion formelle.

Signé: H. Belle.

Les 19 paquets avaient été retirés par M. Schliemann.

18th Nov 1881

Dear Mr. [Name]

I have the pleasure to inform you that your letter of the 10th inst. has been received and the same has been forwarded to the proper authorities for their consideration. I am sorry to hear that you are not satisfied with the result of the examination and I am sure that the authorities will be glad to hear from you again if you have any further suggestions to make. I am, Sir, very respectfully,
Yours faithfully,
[Signature]

[Signature]

I am, Sir, very respectfully,
Yours faithfully,
[Signature]